Département des Hautes-Alpes



M. Edouard PHILIPPE Premier Ministre Hôtel de Matignon 57, rue de Varenne 75700 PARIS SP 07

JMB/OB/2019/N°62

Gap, le 10 SEP. 2019

Monsieur le Premier Ministre,

Je me permets ces quelques mots, pour vous faire part de ma stupéfaction à la lecture du magazine Le Point et du journal Les Échos de ces derniers jours, dans lesquels il est question de sécheresse, de changement climatique, et de la gestion du barrage de Serre-Ponçon dans les Hautes-Alpes, et de son réservoir d'1,3 milliard de m3 d'eau.

La France a essuyé une période de sécheresse très importante cet été, avec un impact considérable dans le quotidien de nos concitoyens. Restrictions d'eau pour les particuliers et situations complexes à gérer pour les agriculteurs, entre autres. Les Haut-Alpins n'ont pas été en reste puisqu'ils se sont privés des atouts touristiques du lac de Serre-Ponçon, dont la cote optimale pour les activités de loisir n'a pas été atteinte cet été et qui – pour certains – ont dû fermer leurs équipements prématurément en raison du niveau du lac extrêmement bas.

Je pense que toutes et tous ont bien conscience que l'eau doit être partagée et que c'est le prix à payer pour la solidarité avec les départements du Sud de la France qui sont alimentés par Serre-Ponçon en eau potable et en eau d'irrigation. Pour autant, je maintiens que dans un territoire comme les Hautes-Alpes dont 80% de l'économie repose sur le tourisme, la vocation touristique de la retenue de Serre-Ponçon ne doit pas être négligée.

Je m'interroge en revanche sur la position d'EDF qui remet en question "les règles du partage de l'eau retenue dans ses barrages" dans le journal Les Échos daté de ce 8 septembre. Yves Giraud, qui dirige les activités hydrauliques d'EDF, y note que "la majeure partie de l'eau que nous mettons à disposition ne fait pas l'objet d'indemnisation", appelant ainsi une nouvelle régulation garantissant à EDF d'être indemnisée pour l'eau mise à disposition. Ce, alors même que l'établissement admet que les retenues d'eau d'EDF "ne sont en moyenne que de 2 % inférieures au niveau habituel".

Je suis très attaché - et les Haut-Alpins ont récemment rappelé leur attachement - au principe d'une eau qui soit gérée de manière publique, en toute transparence. C'est notamment la raison pour laquelle le Département des Hautes-Alpes souhaite créer une SAEM hydraulique (délibération du 12 juillet 2019), afin de "garantir le bon équilibre entre préservation d'une ressource en eau fragile, régulation des multiples usages et répartition plus équitable de la richesse".

Autre objet de stupéfaction à la lecture du magazine Le Point daté du 6 septembre. EDF y fait le constat d'un été chaud et sec. Avec deux canicules sévères durant l'été, qui font suite à un hiver assez sec, EDF a produit 31,6 % en moins d'électricité d'origine hydraulique par rapport au premier semestre 2018. Selon le producteur d'énergie, c'est grâce à cette économie en eau que les retenues qui surplombent les barrages ont tenu bon : leur niveau général n'est inférieur que de 2 % à la normale. Mais que penser de cette idée farfelue qui consisterait à "installer sur ces lacs des panneaux solaires grands comme des stades de foot. Triple avantage : éviter d'occuper des espaces dans les campagnes, améliorer le meilleur rendement des cellules photovoltaïques (grâce à l'effet refroidissant de l'eau) et couvrir les lacs pour limiter l'évaporation."

Même s'il ne s'agit là que de provocations de la part du concessionnaire de l'État, elles sont révélatrices d'un profond malaise dans la manière de gérer un sujet qui deviendra vital dans les prochaines années et décennies. Et c'est la raison pour laquelle, Monsieur le Premier Ministre, je partage la conclusion du rédacteur du Point : il y a urgence à ce que l'État (propriétaire du barrage), EDF (son concessionnaire) et les collectivités locales "redéfinissent les priorités assignées au lac et conviennent ensemble de nouvelles bonnes pratiques pour que le lac de Serre-Ponçon conserve ses pluriactivités et son attraction touristique."

Je vous remercie, Monsieur le Premier Ministre, de l'attention que vous accorderez à ces quelques réflexions et à l'intérêt que vous porterez à la candidature des Hautes-Alpes de cogérer l'ouvrage avec un prestataire privé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Jean-Marie BERNARD